

REPENSONS LÉVIS
PLATFORME ÉLECTORALE 2025
AVEC VOUS

REPENSONS
LÉVIS

Équipe Serge Bonin



NOTRE ÉQUIPE



SERGE BONIN

CANDIDAT À LA MAIRIE ET CHEF DE REPENSONS LÉVIS



ISABELLE LEFEBVRE

CANDIDATE DANS SAINT-NICOLAS



FRANCIS DUPERRON

CANDIDAT DANS SAINT-RÉDEMPTEUR



DINA DAHER

CANDIDATE DANS BREAKYVILLE



DANIELLE MADELEINE GOHOULOU

CANDIDATE DANS TANIATA



MARC-ANTOINE BÉLANGER

CANDIDAT DANS NOTRE-DAME



BRITTANY BLAIS

CANDIDATE DANS CHRIST-ROI



PATRICIA TURCOTTE

CANDIDATE DANS LAUZON



ANTHONY DUFOUR

CANDIDAT DANS SAINT-ÉTIENNE



AUDREY BÉDARD

CANDIDATE DANS VILLIEU



KARINE BARMA

CANDIDATE DANS CHARNY



GABRIEL SAMSON I

CANDIDAT DANS SAINT-JEAN



JEAN-FRANÇOIS MEILLEUR

CANDIDAT DANS SAINT-ROMUALD



ANDRÉ CÔTÉ

CANDIDAT DANS SAINT-DAVID



JOSHUA MÉNARD-SUAREZ

CANDIDAT DANS BIENVILLE



ÉRIC NADEAU

CANDIDAT DANS PINTENDRE

REPENSONS

LÉVIS

Équipe Serge Bonin

MOT DU CHEF

AVEC AMBITION, COURAGE ET AUDACE

Notre principale différence se trouve dans notre ADN : nous souhaitons la participation de toutes et tous à nos prises décisions. Depuis la fondation de ce parti, nous avons entendu des tonnes de points de vue divergents. Bien sûr, nous avons établi des priorités en tant que leaders, mais ces priorités ont été bonifiées par vos voix, une habitude que nous comptons conserver tout au long de notre mandat.

Nous avons construit une plateforme riche de plusieurs enjeux, dont nous avons planifié la résolution en une séquence d'actions qui reflètent nos priorités, et qui nous assurent les meilleures chances de réussite : on reprend le contrôle de la dette, le contrôle de la circulation, on encadre le développement de la ville et on vous consulte autant de fois que nous pouvons pour entendre vos solutions. Enfin, notre ADN, c'est aussi de redistribuer certaines sommes à chaque district pour que les citoyennes et les citoyens puissent adopter démocratiquement les améliorations qu'ils souhaitent voir dans leur quartier.

Une fois notre maison en ordre, on pourra rêver d'amphithéâtre, d'équipe de sports, de salles de spectacles, de musées, de grand projet de transport, de ville verte. On pourra transformer Lévis d'une ville de passage à une ville de destination.

Nous voulons d'abord une saine gestion de notre ville. Lévis est la 2^e ville plus endettée des grandes villes et la 4^e plus taxée. La masse salariale a augmenté de 22% en 2 ans, les taxes de 10%, celles du multi logement de 15%. Quand nous sommes arrivés à l'opposition, il n'y avait pas de cadre financier. Quand on l'a enfin adopté en 2024, il n'a pas été respecté en coupant dans le paiement comptant et en réduisant l'investissement dans le pavage. Il faut faire mieux. Nous nous sommes opposés quatre fois à la liste des grands projets parce qu'elle n'était pas discutée avec les gens de Lévis, ni même avec les membres du conseil. Nous nous sommes également opposés à trois budgets par manque d'information ou par un écart non respectueux des citoyennes et citoyens.

Nous voulons construire la ville à vos côtés. Nous ne nous assoyons pas les deux pieds sur le pouf. Nous nous retrouvons les manches et nous nous crachons dans les mains. Voilà notre plan de match.

Ambitieux, courageux, audacieux. Merci d'y croire. C'est un projet emballant.

Serge



MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis la création du collectif citoyen Repensons Lévis et sa transformation en parti politique en 2021, notre mouvement a parcouru un long chemin. Il s'est surtout enrichi d'une communauté de personnes bénévoles passionnées, profondément attachées à leur ville et au bien-être collectif, qui ont permis à notre parti de grandir et de se renforcer.

Ce qui nous unit, c'est notre façon d'aborder la politique municipale : par la discussion, l'écoute et la participation citoyenne. Chaque rencontre, chaque idée partagée, chaque projet porté ensemble nous rappelle que c'est en travaillant main dans la main que l'on construit une ville plus humaine, plus vivante et plus participative.

Notre mouvement est né du désir de faire les choses autrement, et cet esprit continue de nous animer aujourd'hui.

Cette plateforme électorale en est le reflet : le fruit de nombreuses conversations, d'une réflexion collective et d'un engagement sincère envers l'avenir de Lévis.

À toutes celles et ceux qui s'impliquent, débattent, proposent et rêvent avec nous : merci. Avec vous, nous transformons Lévis en une ville qui fait notre fierté.

Liz-Ann



SOMMAIRE

THÈME 1 : Saine gestion

7-8

THÈME 2 : Décider

9-10

THÈME 3 : Construire

11-13

THÈME 4 : Animer

14-16

THÈME 5 : S'enrichir

17-18

THÈME 6 : Prendre soin les uns des autres

19-20

THÈME 7 : Assurer la quiétude

21

THÈME 1 : SAINES GESTION

1.1 ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES

- Prioriser les investissements pour la mise à niveau et l'entretien des infrastructures municipales (rues et routes, réseau d'égout et aqueduc, bâtiments, parcs et équipements sportifs, véhicules, parc informatique).
- Mettre en place une réserve financière pour couvrir les mises à niveau des infrastructures municipales en fonction de leur durée de vie utile.
- Insister sur l'amélioration du réseau pluvial aux secteurs les plus vulnérables pour diminuer les risques d'inondations dans les sous-sols.

1.2 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- Encadrer la croissance en liant le nombre de nouvelles portes à la capacité des infrastructures et prévoir la capacité du réseau d'aqueduc et d'égout sur 25 ans. Offrir une prévisibilité aux gestionnaires de projets en développement (promotrices et promoteurs) et une équité d'alternance sur tout le territoire. Les critères seront définis en collaboration avec les gestionnaires.
- S'assurer de la mise en place d'une table de liaison efficace en continu avec les gestionnaires de projets en développement.

1.3 TAXATION

- Plafonner les taxes résidentielles à l'indice des prix à la consommation (IPC), donnant ainsi de la prévisibilité.

1.4 CADRE FINANCIER ET DETTE

- Bonifier et respecter le cadre financier de la ville.
- Contrôler et diminuer la dette le plus rapidement possible.
- Assurer un niveau de taxation compétitif par rapport aux autres grandes villes (avec les indicateurs pertinents).

THÈME 1 : SAINTE GESTION (SUITE)

1.5 RESSOURCES HUMAINES

- Procéder à un gel d'embauches pour 2026 excepté les services de police et d'incendie, tout en optimisant l'utilisation des effectifs actuels. Analyser les besoins de chaque direction avec les membres du conseil de ville.
- Instaurer une reddition de comptes annuelle de chaque direction aux membres du conseil de ville avec des objectifs précis à atteindre.

1.6 DIVERSIFICATION DES REVENUS

**Plus de 85% des revenus reposent sur les taxes à Lévis, c'est beaucoup plus élevé que la moyenne dans les villes.*

- Affecter une ressource à temps plein sur la recherche de subventions ainsi que de dons philanthropiques pour améliorer les projets municipaux et faciliter leur financement.
- Favoriser le principe de redevances au développement pour le négocier avec les gestionnaires de projets avant l'adoption en conseil.

1.7 AUTRES CATÉGORIES DE TAXATION

- Analyser et viser l'équité de la progression dans le temps des différentes catégories de taxation (immeubles de six logements ou plus, immeubles industriels, agricoles, forestiers, non résidentiels, terrains vagues desservis). Faire les correctifs au besoin.

1.8 PLAN QUINQUENNAL DES IMMOBILISATIONS (PQI)

- Définir la liste des projets (PQI) plus tôt dans l'année pour assurer une gestion plus efficace et une réduction des coûts.

1.9 EFFICACITÉ

- Réaliser une veille stratégique sur les meilleures pratiques mondiales en matière d'optimisation des ressources et de transformation numérique dans le secteur municipal.

THÈME 2 : DÉCIDER

2.1 POUVOIR AUX QUARTIERS

- Animer et valoriser la vie et l'identité des quartiers par l'attribution de budgets participatifs pour lesquels les priorités seront déterminées par la population qui seront encadrés par les conseils d'arrondissement.

2.2 COMITÉS DE LA VILLE

- Faire une refonte des comités et des commissions pour diminuer leur nombre et optimiser leur fonctionnement.
- Évaluer et revoir la charge de travail des membres du conseil dans un principe d'équité et d'imputabilité.

2.3 PARTICIPATION CITOYENNE

- Dans la mesure du possible, inclure les citoyennes et citoyens dans les processus décisionnels.
- Développer et soutenir la participation citoyenne par un système qui permet de formuler facilement des recommandations au conseil de ville et de se prononcer sur les décisions à venir, de type portail citoyen. S'assurer de considérer les organismes qui couvrent l'ensemble des besoins et particularités de la population (jeunes, personnes âgées, personnes immigrantes, femmes, etc.)



THÈME 2 : DÉCIDER (SUITE)

2.4 MÉDIATION INDÉPENDANTE

- Création d'un bureau d'ombudsman pour la protection du droit citoyen.

2.5 VILLE INTELLIGENTE

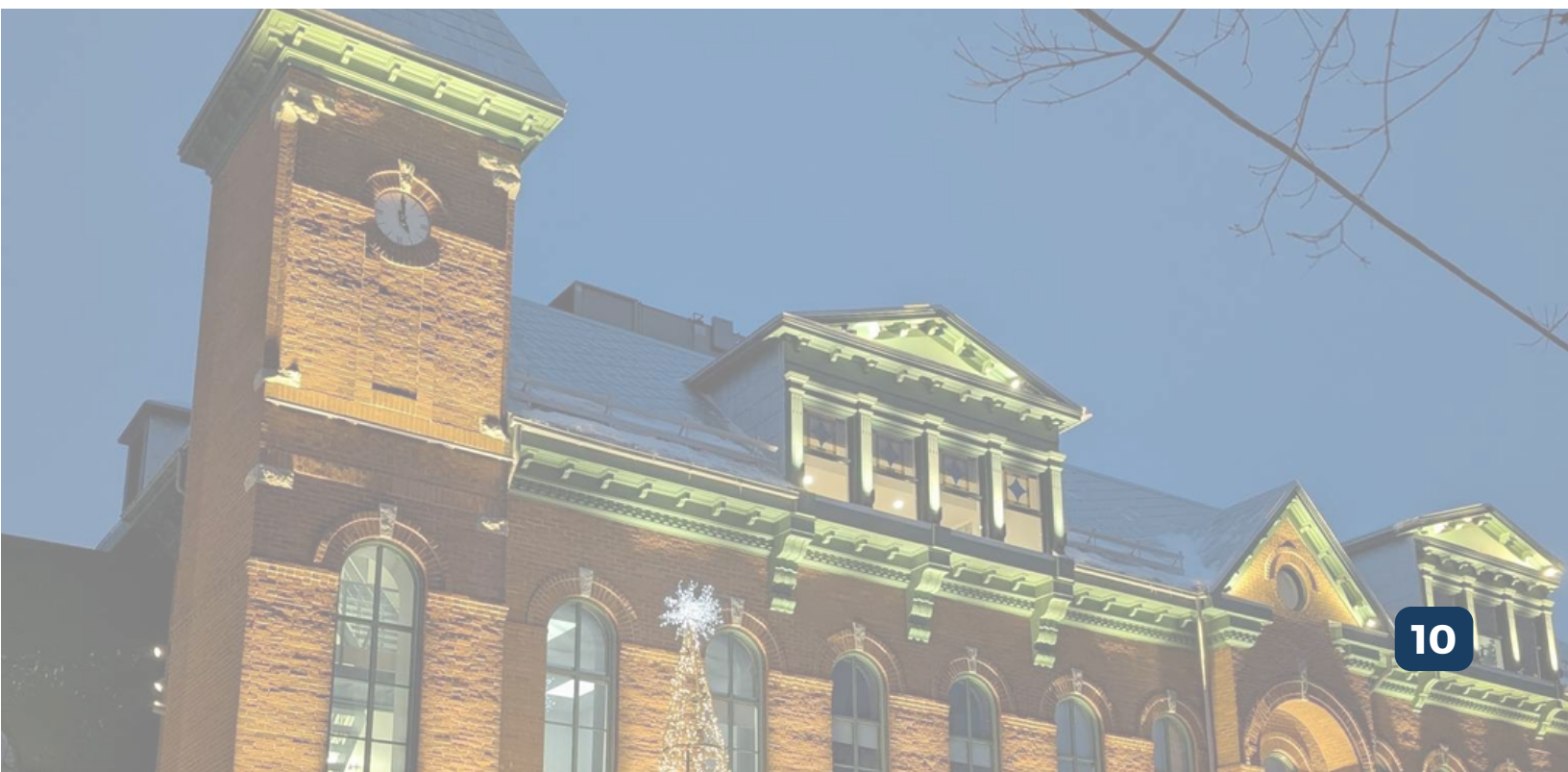
- Orienter le développement des technologies intelligentes pour améliorer l'expérience des citoyennes et citoyens (améliorer les interventions d'urgence, mieux prévenir les fuites dans les réseaux d'aqueducs et d'égouts, mieux utiliser l'énergie des bâtiments, etc).
- Exploiter au maximum les données ouvertes pour rendre accessible l'information citoyenne en temps réel (déneigement, état des chaussées, travaux, zonage, etc).

2.6 REQUÊTES CITOYENNES

- S'assurer que chaque demande acheminée au 311 obtienne un suivi serré, rapide, et une action concrète de l'administration ainsi qu'une confirmation des actions posées.

2.7 TRANSPARENCE

- S'inspirer des meilleures pratiques de transparence pour les réunions publiques de la ville (reddition de comptes, pléniers publics de préparation du budget, suivi régulier de l'avancement des grands projets, utilisation optimisée d'éléments graphiques, etc).



THÈME 3 : CONSTRUIRE

3.1 PLAN DE MOBILITÉ

Fluidité automobile :

- Améliorer les aménagements des intersections problématiques pour faciliter la fluidité tout en assurant la sécurité des autres usagers de la route (virage à droite, carrefour giratoire, synchronisation des feux, etc);
- Faire pression pour accélérer les travaux d'élargissement de l'autoroute 20 direction ouest.

Transport en commun :

- Réaliser le projet de Service Rapide par Bus (SRB) à voies centrales Est-Ouest sur 17 km du Cégep de Lévis jusqu'à la route des Rivières, en collaboration avec les deux autres paliers de gouvernement, et améliorer la desserte des axes Nord-Sud.
- Rattraper le financement du transport en commun per capita par rapport à la moyenne des grandes villes.
- Doter la Société de Transport de Lévis d'une direction des communications pour faire la promotion du transport en commun.

Pistes cyclables :

- Terminer la piste cyclable multifonctionnelle sur le boulevard Guillaume-Couture, du Cégep de Lévis aux ponts, et faciliter l'interconnexion entre les pistes cyclables existantes.

Trottoirs :

- Bonifier l'enveloppe de réparation des trottoirs et assurer la construction de 10 km de nouveaux trottoirs par année (400,000\$ ± 1km).

THÈME 3 : CONSTRUIRE (SUITE)

3.2 CADRE ENVIRONNEMENTAL

- S'assurer que la stratégie d'adaptation aux changements climatiques de la Ville de Lévis soit chiffrée, datée, mesurable, et bénéficie des investissements nécessaires (exemple: émission des gaz à effet de serre, indice de canopée - couvert végétal, etc).
- Dans chacune des fiches de prise de décisions, intégrer une clause d'analyse environnementale qui tient compte de la politique environnementale et du plan d'action en environnement à Lévis.

3.3 VISION URBANISTIQUE

**Schéma d'aménagement et de développement (SAD): document de planification avec cartes géographiques qui établit la vision du développement d'une ville.*

- Réviser le SAD en consultation avec la population, incluant les développeurs, quartier par quartier, incluant le mode de densification et les hauteurs permises.
- Favoriser le développement des quartiers à échelle humaine, où on a accès au maximum de services à pied (commerces, parcs, accès au transports et aux activités).
- Miser sur la qualité des matériaux, la durabilité, l'originalité de l'architecture dans la construction des bâtiments en haute densification, ce qui inclut la mise en place d'un plan particulier d'urbanisme (PPU) dans chacun des deux pôles considérés comme centre-ville. Réviser les PPU existants et faire le bilan du plan d'action qui était prévu en 2017.
- Alléger la réglementation urbanistique afin de favoriser la construction ou l'aménagement de résidences bigénérationnelles et de densification douce (résidence secondaire sur un même terrain).
- Prévoir à l'avance des terrains pour construire des écoles dans les secteurs en croissance.
- S'assurer que le zonage contienne au besoin des dispositions particulières selon la spécificité du site (exemple: marge de recul à proximité d'une ligne de haute tension).

THÈME 3 : CONSTRUIRE (SUITE)

3.4 MORATOIRE

- Permettre aux gestionnaires de projets en développement qui obtiennent l'ensemble des autorisations gouvernementales d'utiliser des installations de traitement des eaux temporaires pour avancer les projets déjà entamés mais en attente de permis.

3.5 REDEVANCES AU REDÉVELOPPEMENT

- Mesurer la possibilité d'étaler les paiements de la redevance au redéveloppement ou de retarder ce paiement le temps que le projet soit en construction.

3.6 AGRICULTURE

- Mettre en place une politique efficace d'entretien des ponceaux et des fossés de la ville pour faciliter le drainage des terres agricoles.
- Faire pression sur le gouvernement pour permettre aux propriétaires de nettoyer les fossés "verbalisés" (devenus ruisseaux officiels selon le ministère) sur les terres afin de les drainer efficacement.

3.7 MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

- Demander au gouvernement du Québec de revoir le programme de restauration et de création des milieux humides et hydriques afin que les fonds soient réinvestis dans le rachat de terrains à protéger par la ville.

THÈME 4 : ANIMER

4.1 ÉVALUATION ET ÉTAT DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET CULTURELLES

- En collaboration avec les organismes, réaliser une analyse professionnelle et indépendante à court terme de l'état et des besoins en infrastructures culturelles et sportives, effectuer le rattrapage nécessaire et assurer une planification durable.

4.2 QUARTIER CENTRAL

À l'aide d'états généraux sur les infrastructures culturelles et sportives, à l'aide d'états généraux sur les infrastructures culturelles et sportives, nous souhaitons réfléchir et mettre en place les premiers jalons d'un grand quartier de développement de l'être humain sous tous ses aspects. Le quartier devrait toucher autant le développement sportif, culturel, intellectuel et social. Il serait réalisé en collaboration avec le secteur privé et les autres paliers de gouvernement. Il pourrait contenir à terme:

- Un amphithéâtre moderne et multifonctionnel avec 2 glaces d'au moins 4000 places, incluant les meilleures technologies;
- Un quartier des spectacles vivant et animé;
- Un musée vivant et interactif de Lévis, sa région et une vocation unique pour des thématiques supplémentaires;
- Un centre d'archives pour préserver la mémoire de Lévis et honorer les personnes d'importance;
- Des espaces dédiés aux besoins du milieu communautaire;
- Un lien évident avec les institutions d'enseignement supérieur de Lévis.

4.3 SPORTS DE HAUT NIVEAU

- Multiplier les démarches afin d'attirer une équipe de la LHJMQ et/ou des équipes professionnelles sportives, consolidant ainsi Lévis comme un pôle sportif et événementiel de premier plan.



THÈME 4 : ANIMER (SUITE)

4.4 IDENTITÉ LÉVISIENNE

- Identifier et valoriser les éléments distinctifs de Lévis sur les plans culturel, industriel, touristique et communautaire, afin de bâtir une identité forte et partagée par l'ensemble de la communauté pour nourrir le sentiment d'appartenance.

4.5 PATRIMOINE

- Mettre en place un plan de conservation des bâtiments patrimoniaux, considérer la possibilité d'imposer une amende supplémentaire significative à un propriétaire négligent qui obtiendrait un permis de démolition, et créer une réserve financière destinée à financer un programme d'aide à la conservation du patrimoine.
- Instaurer un registre des locaux et logements pour surveiller les immeubles inoccupés depuis plus de six mois et imposer une taxe pour financer la réserve patrimoniale. (nom de la loi 31)
- Réfléchir avec les fabriques à l'avenir de nos églises.
- Les comités de décisions et recommandations en urbanisme devront comprendre une forte proportion d'expertises professionnelles issues de domaines complémentaires (architecture, génie, construction, histoire, urbanisme), dans un fonctionnement inspiré de la commission d'urbanisme et de conservation de la ville de Québec.

4.6 PARCS DE QUARTIERS

- Aménager les parcs en fonction des besoins exprimés par chaque quartier (inclus dans les budgets participatifs), avec un esprit intergénérationnel et adaptatif. Varier l'offre sportive de proximité, notamment par des prêts d'équipements sportifs en libre-service.
- Établir les besoins et planifier un échéancier permettant de cibler et réaliser les projets nécessaires, en considérant aussi les manques et les sports émergents – volleyball, terrain de baseball synthétique, patinoire couverte réfrigérée, athlétisme, pumtrack, pickleball, etc.

THÈME 4 : ANIMER (SUITE)

4.7 CONSEIL DES ARTS

- Créer un Conseil des arts de Lévis, tel qu'on retrouve dans plusieurs villes. C'est une entité indépendante composée d'expertes et experts en gestion et des artistes qui sélectionnent des projets pour leur accorder du financement. L'objectif est d'encadrer les artistes et permettre leur professionnalisation, tout en facilitant les demandes de subventions aux paliers supérieurs, soit le Conseil des arts et des lettres du Québec et le Conseil des arts du Canada.

4.8 DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE

- Stimuler la demande culturelle visant la pratique, l'exposition et l'appréciation par différents outils (passeports, culture à l'école, ateliers, journée de la culture, etc).
- Intégrer des parcours publics d'art urbain et/ou historiques et créer des laboratoires créatifs ouverts pour animer l'espace public et soutenir la création locale.

4.9 DONNER LE GOÛT DU SPORT

- Solidifier les partenariats avec les organismes, les programmes de sport-étude et les acteurs locaux pour améliorer l'offre sportive de proximité auprès des jeunes.

4.10 FERME CHAPAIS

- Faire pression sur le gouvernement fédéral pour redonner dès que possible l'espace de la Ferme Chapais à la communauté avec un projet inclusif et ouvert, en collaboration avec les Premiers Peuples.

4.11 PARCS À CHIENS

- Réfléchir et établir un plan d'action sur le développement des parcs à chiens sur le territoire.
- Explorer un projet pilote de parc intérieur en partenariat avec des services animaliers.

THÈME 5 : S'ENRICHIR

5.1 COMMERCE

- Regrouper les services de la ville pour créer un guichet unique pour les petites et moyennes entreprises afin de favoriser un écosystème efficace favorisant la création de nouvelles entreprises et l'innovation en entreprises établies, en plus de l'accompagnement continu dans les projets d'agrandissement ou de rénovation.
- Favoriser le développement de l'économie circulaire, entre autres par la nomination d'un agent de développement dédié.
- Faciliter les initiatives locales des commerçantes et commerçants qui souhaitent revitaliser leur secteur.
- Protéger la vocation commerciale des locaux vacants par un zonage ciblé et des incitatifs au besoin.

5.2 INDUSTRIE

- Tirer parti de l'accroissement des investissements en défense et du rôle stratégique du chantier Davie pour positionner Lévis comme un chef de file canadien en technologies et industries maritimes, favorisant la recherche, l'innovation et le développement d'entreprises dans ce secteur.
- Développer à Lévis, en collaboration avec le cégep et l'université, une zone d'excellence en robotique, automatisation et systèmes intelligents, afin de stimuler l'innovation industrielle, d'attirer des entreprises de pointe et de former un écosystème créateur d'emplois de qualité.
- Mettre en place une politique de développement des parcs industriels et technologiques qui insuffle une orientation claire à chacun d'eux, optimise leur occupation et en accélère la densification avant tout nouvel agrandissement, notamment en lien avec les terres de Rabaska.



THÈME 5 : S'ENRICHIR (SUITE)

5.3 TOURISME

- En collaboration avec le secteur privé, créer un lieu ouvert et visuellement attractif avec scène permanente extérieure pour accueillir de nouveaux événements rassembleurs et grand public qui permettront de positionner Lévis comme acteur touristique majeur à l'échelle nationale (exemple: Amphithéâtre Cogeco de Trois-Rivières).

5.4 UNIVERSITÉ

- Soutenir l'élan d'autonomie et d'expansion de notre campus universitaire et demander d'en faire l'Université du Québec à Lévis (UQAL).

5.5 ÉVÉNEMENT SPORTIF

- Déposer la candidature de Lévis en vue de la présentation des Jeux du Québec.

5.6 ÉCONOMIE SOCIALE

- Attirer et soutenir les organisations responsables des programmes de soutien pour le développement et l'accompagnement des entreprises d'économie sociale (COOP, OBNL, etc.).

5.7 ÉNERGIE

- En concordance avec le Plan Énergie de l'UMQ, mesurer et tenter de profiter des opportunités pour le développement d'énergies renouvelables en soutien à la mission d'Hydro-Québec comme source de revenu potentiel (éolien, hydraulique ou solaire)

5.8 TROISIÈME LIEN

- Appuyer un projet de lien autoroutier supplémentaire dans l'est, incluant transport des marchandises et transport en commun.

THÈME 6 : PRENDRE SOIN LES UNS DES AUTRES

6.1 LOGEMENT SOCIAL ET COLLECTIF

- Favoriser le développement du logement social et collectif en garantissant son abordabilité grâce à l'acquisition et à la mise à disposition de terrains par le droit de préemption, l'octroi de congés de taxes et la participation active de la Ville aux programmes de subventions provinciales.
- Prioriser le logement social et collectif (OBNL, coopératives d'habitations, office d'habitation) aux projets privés pour assurer la pérennité des prix en bas du marché.
- Étudier la possibilité d'accorder des permissions urbanistiques (hauteurs, gabarit, étages, usages) aux gestionnaires de projets en développement qui réservent des locaux adaptés pour les organismes et/ou des logements collectifs, sociaux et abordables dans leurs projets.

6.2 ITINÉRANCE ET PAUVRETÉ

- Poursuivre la mise en place d'un plan d'action concerté et ambitieux en étroite collaboration avec les différents acteurs locaux qui vise à réduire l'itinérance, la pauvreté, la marginalisation sociale, ainsi que les problématiques liées à la santé mentale et aux dépendances.
- Établir une politique en sécurité alimentaire et soutenir la mise en œuvre d'un plan d'action axé sur la réduction du gaspillage, le développement de l'agriculture urbaine et l'implantation de jardins communautaires.
- Favoriser et soutenir la mixité sociale.

6.3 ORGANISMES

- Veiller à ce que les organismes communautaires disposent de locaux sécuritaires et adaptés à leurs besoins, en favorisant le regroupement de services lorsque pertinent.
- Mettre en place un mécanisme de suivi rapide et efficace pour répondre aux demandes des organismes.
- Reconnaître pleinement le rôle essentiel du milieu communautaire en valorisant ses missions, sa main-d'œuvre, en promouvant ses actions, et en assurant une allocation de ressources nécessaires pour répondre aux besoins grandissants de la population.

THÈME 6 : PRENDRE SOIN LES UNS DES AUTRES (SUITE)

6.4 PROMOTION MARAÎCHÈRE

- Favoriser l'organisation de marchés publics et de parcours maraîchers dans différents secteurs de la ville afin de soutenir les producteurs locaux, de dynamiser la vie de quartier et d'offrir des espaces de rencontre conviviaux pour la population.

6.5 IMMIGRATION

- Bonification du coffret d'accueil contenant l'étendue des services et activités de la ville par des ajouts d'échantillons et d'essais de différentes offres culturelles et agroalimentaires adaptées au secteur d'accueil pour les personnes immigrantes.
- S'assurer d'un accueil réel de ceux et celles qui arrivent et les orienter vers les bonnes ressources.

6.6 ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

- Favoriser l'accès à la première propriété par des méthodes de paiement adaptées, tels que les droits de mutation (taxe de bienvenue) étalée sur 12 mois.

6.7 SANTÉ PRÉVENTIVE

- Favoriser des milieux de vie sains et durables en mobilisant les citoyens autour de la santé préventive, en cohérence avec les orientations gouvernementales et les programmes de subvention conséquents. (Stratégie nationale de prévention en santé 2025-2035).



THÈME 7 : ASSURER LA QUIÉTUDE

7.1 SÉCURITÉ DANS LES RUES

- Réduire la vitesse à un maximum de 40 km/h dans les quartiers résidentiels.
- Garantir que les zones scolaires et les parcs à 30 km/h couvrent une distance assez grande et mettre en place des mesures pour faire respecter ces vitesses (sensibilisation, radars photos, bollards, etc).
- Améliorer la visibilité des traverses piétonnes et renforcer la priorité accordée aux piétons.
- Porter une attention particulière à la sécurité près des écoles et des résidences pour personnes âgées.

7.2 AMBULANCES ET SERVICES HOSPITALIERS

- Agir pour une meilleure couverture ambulancière et une augmentation considérable des services à Paul-Gilbert, ou mesurer toutes les options de desserte efficace de services hospitaliers dans l'ouest.

7.3 TRAINS

- Négocier avec le CN pour la mise à jour des passages à niveau et de l'utilisation des sifflets des trains dans les meilleures conditions possibles pour la ville.

7.4 NUISANCES SONORES ET LUMINEUSES

- Adopter une politique favorisant le bon voisinage, incluant par exemple des règlements au niveau des nuisances sonores et de la pollution lumineuse.

7.5 ÉCOCENTRE DANS L'OUEST

- Planifier la création d'un nouvel écocentre dans l'ouest de la ville afin de répondre à la saturation du site actuel du Chemin des Îles et augmenter le nombre de conteneurs de proximité accessibles au public.

7.6 SERVICES INCENDIE

- Assurer la rénovation de la caserne 1 et prévoir le développement d'une nouvelle caserne à moyen terme.

7.7 GESTION DES STATIONNEMENTS

- Mesurer la pertinence d'instaurer une équipe de gestion des règlements de stationnement sur le territoire.

REPENSONS

LÉVIS

Équipe Serge Bonin